



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

AVIS DE PROMULGATION

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 12 janvier 2026, le règlement 577-1 – Modifiant le règlement numéro 577 - Portant sur la régie interne des séances du conseil a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 12 e jour du mois de janvier 2026.

Signé

Denis Lévesque
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 577-1 au bureau de l'Hôtel de Ville et à la maison des organismes, en date du 12 janvier 2026.

Tel que prévu au règlement 533 adopté le 18 septembre 2020 par le conseil municipal, je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 577-1 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anicet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 e jour du mois de janvier 2026.

Signé

Denis Lévesque
Directeur général et Greffier-trésorier